

# La Loire-Atlantique se souvient



Loire  
Atlantique

## Combattants de la Grande Guerre

Guide méthodologique de recherche  
aux Archives départementales

Novembre 2012



# Sommaire

<b>Présentation</b> .....	<b>3</b>
<b>Les sources de la conscription</b> .....	<b>4</b>
Le recensement cantonal .....	4
Les registres matricules de recrutement militaire .....	6
<b>Trois exemples de combattants</b> .....	<b>9</b>
Soldat ayant servi dans l'armée de terre .....	9
Soldat ayant servi dans la marine .....	10
Soldat ayant servi dans l'aéronautique militaire .....	12
Pour en savoir plus.....	13
<b>Cas particuliers</b> .....	<b>14</b>
Engagés volontaires.....	14
Soldats morts pour la France .....	15
- Les enfants du pays nantais et le XI <sup>e</sup> corps d'armée	
- Les listes de monuments aux morts	
- Le site Internet Mémoires des hommes	
- Les registres de décès des communes	
- Les jugements déclaratifs de décès	
- Les diplômes « Morts pour la France »	
Soldats disparus et prisonniers de guerre .....	19
- Recherche des soldats disparus	
- Recensement et rapatriement des prisonniers de guerre	
<b>Autres ressources</b> .....	<b>22</b>
<b>Fiche de dépouillement type</b> .....	<b>23</b>





# Présentation

Comme dans tous les départements, de nombreux hommes ont été mobilisés en Loire-Inférieure pour défendre la France suite à la déclaration de guerre à l'Empire allemand le 3 août 1914.

La France dispose alors d'une armée composée en grande majorité d'appelés, dont la durée de service militaire est de trois ans. En août 1914, les appelés présents sous les drapeaux sont âgés de 20 à 25 ans en moyenne (avec les sursitaires), mais certains volontaires ont devancés l'appel de deux ans et peuvent n'avoir que 18 ans. Pour constituer au plus vite une armée à la fois plus aguerrie et suffisamment conséquente pour combattre l'armée allemande, le ministère de la Guerre rappelle les classes anciennes dans un ordre de mobilisation générale du 2 août 1914. Ainsi, de jeunes hommes côtoient des pères de famille de 40, voire 50 ans. Tous ces soldats ne partiront pas au feu et ne seront pas considérés comme des combattants malgré leur mobilisation.

Pour recenser au mieux les soldats combattants, il faut donc définir ce qu'est un combattant à partir des critères d'attribution de la carte d'ancien combattant de la guerre de 1914. Ils ont été fixés par le décret du 28 juin 1927 portant attributions et fonctionnement de l'office national des combattants, créé par l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926 :

« ...

1° Les militaires des armées de terre et de mer qui ont appartenu, pendant trois mois, consécutifs ou non, aux unités énumérées aux tableaux annexés au présent chapitre ;

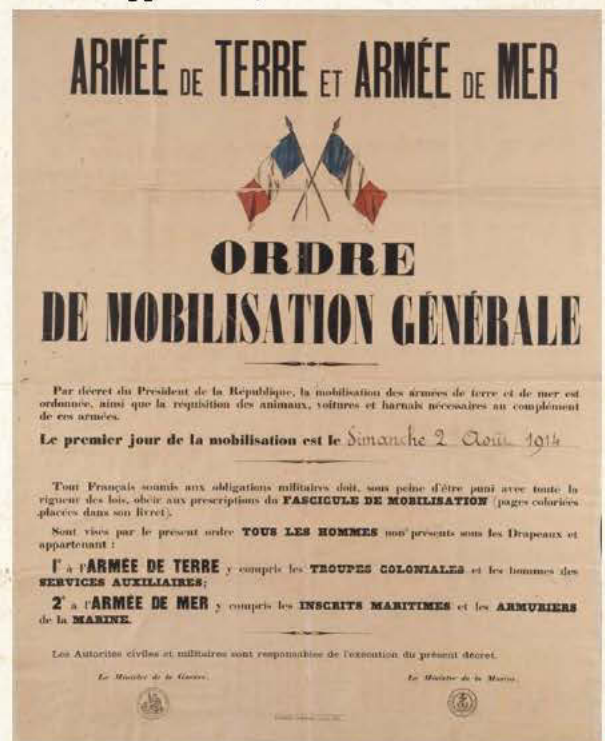
2° Sous réserve d'avoir appartenu aux unités énumérées auxdits tableaux mais sans condition de séjour dans ces unités, les militaires des armées de terre et de mer ayant été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en service alors qu'ils appartenaient à ces unités, et ceux qui ont été faits prisonniers ;

3° Quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu, sans condition de séjour dans cette unité :

- les militaires des armées de terre et de mer qui ont reçu une blessure de guerre ;

... »

Retrouver les soldats combattants passe par le dépouillement de différentes sources, au premier rang desquelles prennent place les documents de la conscription militaire, et principalement les registres matricules du recrutement. Les autres sources concernent les archives disponibles sur le site Mémoires des hommes du ministère de la Défense, et des documents relatifs aux Morts pour la France, engagés volontaires, soldats disparus et prisonniers de guerre.







# Les sources de la conscription

## LE RECENSEMENT CANTONAL

Tous les jeunes hommes étaient recensés dans le département de leur domicile, par les mairies, l'année de leurs vingt ans. Les listes cantonales ainsi établies comportent, pour chaque jeune homme (y compris les exemptés, dispensés, ajournés, sursitaires), les indications suivantes :

- numéro d'ordre attribué
- nom et prénoms
- date et lieu de naissance
- domicile
- filiation et domicile des parents
- profession
- taille
- motif de l'exemption, de la dispense ou de l'ajournement, le cas échéant

Ces renseignements s'étoffent progressivement pour donner, à partir de dates variables, le niveau d'instruction, le signalement physique, si le jeune homme connaît la musique, sait conduire et soigner les chevaux, sait faire du vélo, pratique la colomphilie, a une pratique d'aérostier, de nageur, de tireur (avec indication des prix obtenus), de gymnaste, s'il est titulaire du brevet de conducteur automobile.

Les listes sont regroupées dans des registres conservés sous les cotes 1 R 439\* à 512\*. Pour chaque année de classe, il en existe deux, l'un pour les cantons de l'arrondissement de Nantes, l'autre pour les cantons des autres arrondissements du département (Ancenis, Châteaubriant, Paimboeuf et Saint-Nazaire). À l'intérieur des registres, l'ordre alphabétique des cantons n'est pas respecté et il n'y a pas de table alphabétique. À la fin on trouve, le cas échéant, les omis des classes précédentes, les étrangers au canton et/ou département, les réfugiés, etc.

64 Ligné	1° Michel	canton de <u>La Roche</u> dép' d	sourceils : _____	X	A-t-il obtenu des prix de tir ?	A-t-il obtenu des prix de gymnastique ?	Possède-t-il le brevet de conducteur d'automobiles ?
	2° Jean Henri Marie	résidant à <u>La Roche</u> canton de <u>La Roche</u> dép' d	yeux : _____				
		profession de <u>cultivateur</u>	front : _____				
		filz de <u>Michel</u>	nez : _____				
		et de <u>Esther Marie Villon</u>	bouche : _____				
		domiciliés à <u>Ligné</u>	menton : _____				
		département d	visage : _____				
		le tuteur M _____	Marques particulières : _____				
		domicilié à _____					
		Célibataire <input checked="" type="checkbox"/> Marié : <input type="checkbox"/> Veuf : <input type="checkbox"/> Divorcé : <input type="checkbox"/>					
		Nombre d'enfants : _____					

Une fois les listes établies, le conseil de révision effectuait une tournée et statuait sur l'aptitude des jeunes hommes de leur classe d'âge (bon, exempté, ajourné, dispensé, etc.) ; il étudiait la situation des ajournés, soutiens de famille des classes précédentes, comme celle des sursitaires. Son travail aboutissait à dresser deux types de listes réunies en registres : les premières rendant compte de leur décision, tous jeunes hommes confondus ; les secondes restreintes aux jeunes hommes du canton à leurs vingt ans.







## LES REGISTRES MATRICULES DE RECRUTEMENT MILITAIRE

L'administration des Armées ouvrait, pour chaque jeune homme passé devant le conseil de révision et à l'exclusion de ceux déclarés exemptés, une fiche renseignée tout au long de la « vie » militaire du conscrit, depuis son service militaire en temps de paix, son éventuelle incorporation dans l'armée en temps de guerre jusqu'à sa libération définitive ou son décès. Cette fiche est appelée état signalétique et des services. L'ensemble des fiches a été relié dans des registres par bureau de recrutement, en groupant les fiches d'une même canton (mais l'ordre alphabétique des cantons n'y est pas respecté), complétés par des tables alphabétiques séparées.

Le département de Loire-Inférieure comprenait deux bureaux de recrutement, celui d'Ancenis et celui de Nantes.

Les exemptés figurent à la fin du dernier volume d'une année de classe : l'ordre de mobilisation générale du 2 août les concernait également, et une fiche à leur nom a alors été dressée. Leur aptitude a été à nouveau examinée par un conseil de révision, et le cas échéant, une commission de réforme.

On trouve également en fin de volume, mais de manière rarissime, des conscrits « omis » de leur année de classe, généralement à celle de l'année suivante, alors que le cas le plus fréquent est de les trouver, toujours en fin de volume, dans le registre de l'année de leur classe.

Circonscriptions  
militaires de NANTES  
(blanc) et d'ANCENIS  
(jaune)



Carte des bureaux de recrutement







ON POUR CERTIFICAT PROVISOIRE *Belgique n° 219101-10-2285* FICHES CREEES *Belgique n° 219101-10-2285*

Nom : *Doyen*  
 Prénoms : *Ferré, Joseph* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *110*  
 Classe de mobilisation : *DERNIERE CLASSE UELA → RESERVE 58*

ÉTAT CIVIL  
 Né le *22* Novembre 1884 à *La Chapelle St-Lauver* canton de *Varades* département de *la Loire supérieure* résidant à *La Chapelle St-Lauver* canton de *Varades* département de *la Loire supérieure* profession de *Cultivateur* fils de *Poné* et de *Raimbault Marie* domiciliés à *La Chapelle St-Lauver* canton de *Varades* département de *la Loire supérieure*  
 N° *2* de tirage dans le canton de *Varades*

SIGNALEMENT  
 Cheveux *gris*, sourcils *noirs*  
 yeux *gris*, front *haut*  
 nez *un peu large*, bouche  *moyenne*  
 menton *plat*, visage *ovale*  
 Taille : 1 m. *64* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*  
 militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
*Bon*

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (  portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET NOTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, séjours d'écrit, décorations, etc.)  
*Incorporé au 94<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 10 octobre 1914. Il arrive en soldat de 2<sup>e</sup> classe le 15 octobre 1914. Il a accompli un stage comme soldat combattant au 6<sup>e</sup> Escadron du Grand Régiment de Cavalerie le 15 octobre 1914. Il a obtenu la note "Bon" par le 1<sup>er</sup> chef de bataillon de la garde républicaine le 21 septembre 1916. Soldat réformé le 7 juillet 1916. Il fait au 1<sup>er</sup> Escadron de train des Equipages n° 4 le 23 octobre 1916. Arrive au camp de Soldat combattant le 15 octobre 1916. Arrive au camp de Soldat combattant le 15 octobre 1916. Arrive au camp de Soldat combattant le 15 octobre 1916.*

Dans l'armée active.  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indicateur des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. *94<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> Escad<sup>on</sup> de Cavalerie 1<sup>er</sup> Escadron Train*  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég<sup>t</sup> d'Infanterie n° 191<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie n° 64<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie n° 61<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie*  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *SANS AFFECTATION*

## Comment les informations données par les états de service doivent-elles être analysées ?

On trouve différentes expressions qui qualifient la position du soldat mobilisé au cours de la guerre de 1914. Leur définition évite de fausses interprétations.

L'expression qualifiant un soldat « aux armées », signifie qu'il est en première ligne sur la zone des combats et sert dans une unité combattante. L'expression « aux armées, camp. simple [ou double] » signifie « campagne simple » ou « campagne double » utile pour la comptabilité de son temps de service.

Quand le soldat est dit « à l'intérieur », cela veut dire qu'il est en retrait de la ligne de front, tout en étant éventuellement dans une unité combattante. Le régiment dans lequel il sert peut être au « repos », loin des affrontements, mais pas nécessairement hors de portée des bombardements ennemis. De nombreux soldats ont ainsi été tués sous les tirs d'obus lancés à partir des lignes allemandes et déclarés ensuite « morts pour la France ».

D'autres soldats sont incorporés dans des unités combattantes, mais sont dits « à l'intérieur, camp. simple (ou double) ». Dans ce cas, le soldat est très en retrait des combats et peut même être au dépôt de son régiment. Le célèbre 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui s'est couvert de gloire durant la guerre, avait des soldats de permanence à son dépôt de Nantes, donc très loin du front.

Certains militaires, malingres, malades ou de santé précaire, pouvaient être versés dans les « services auxiliaires » d'unités combattantes. Ces services consistaient surtout à creuser et entretenir les tranchées, surveiller les prisonniers, effectuer des tâches administratives... Mais certains allaient aussi au front quand on avait besoin d'hommes pour des « coups de mains » ponctuels ou de vastes offensives. Il existait aussi des services auxiliaires d'unité non combattantes, non exposés au front, dans lesquels ces militaires pouvaient aussi être affectés.

Enfin d'autres soldats mobilisés exerçaient des professions tellement spécifiques que l'on pouvait considérer leur présence à l'arrière plus utile à l'effort de guerre que de les envoyer au front. Tel ouvrier d'Indret pouvait ainsi travailler dans « sa » fonderie. D'autres étaient affectés dans les chemins de fer, si importants pour le transport des troupes, ou travaillaient dans les forêts pour couper les arbres et produire les planches pour les tranchées.













## Extrait du répertoire des matricules des inscrits définitifs

### Quartier de Bourgneuf

- 7 R 2 / 111\*** Syndicat de Bourgneuf-en-Retz (1883 – 1892, table alphabétique en fin de vol.)  
**7 R 2 / 112\*** Syndicat de Pornic (1883 – 1926, table alphabétique en fin de vol.)

### Quartier du Croisic

- 7 R 3 / 521\*** Table alphabétique générale pour les syndicats du Croisic, de Mesquer, du Pouliguen, de La Turballe, et de Pénestin, avec renvoi au vol. du syndicat correspondant.  
**7 R 3 / 522\*-524\*** Syndicat du Croisic (1883–1954, table alphabétique en fin de vol.)  
**522\*** N<sup>os</sup> 1 à 383 (1883–1927).  
**523\*** N<sup>os</sup> [10]384 à [10]582 (1897–1941).  
**524\*** N<sup>os</sup> [10]583 à [10]730 (1910–1954).  
**7 R 3 / 529\*-531\*** Syndicat de Mesquer–Piriac (1881–1947, table alphabétique en fin de vol.)  
**529\*** N<sup>os</sup> [1300]1 à [13]199 (1881 - 1922).  
**530\*** N<sup>os</sup> [13]200 à [13]396 (1898–1942).  
**531\*** N<sup>os</sup> [13]397 à [13]583 (1913–1947).  
**7 R 3 / 534\*-535\*** Syndicat du Pouliguen (1883–1949).  
**534\*** N<sup>os</sup> 1001 à 1396 (1883–1920, table alphabétique en fin de vol.)  
**535\*** N<sup>os</sup> 1397 à [1]1596 (1891–1949, pas de table alphabétique).  
**7 R 3 / 539\*-544\*** Syndicat de La Turballe (1882–1954, table alphabétique en fin de vol.)  
**539\*** N<sup>os</sup> 2001 à 2398 (1882–1915).  
**540\*** N<sup>os</sup> 2399 à 2596 (1883–1919).  
**541\*** N<sup>os</sup> 2597 à 2792 (1888 - 1925).  
**542\*** N<sup>os</sup> [1]2793 à [1]2995 (1894 - 1931).  
**543\*** N<sup>os</sup> [1]9001 à [1]9196 (1901–1940).  
**544\*** N<sup>os</sup> [1]9197 à [1]9395 (1910–1954).

### Quartier de Nantes

- 7 R 4 / 1226\*-1228\*** Syndicat de Basse-Indre (1883–1931, table alphabétique en fin de vol.)  
**1226\*** N<sup>os</sup> 1 à 393 (1883–1831).  
**1227\*** N<sup>os</sup> 394 à 761 (1894–1931).  
**1228\*** N<sup>os</sup> 5261 à 5412 (1915–1931).  
**7 R 4 /**  
 en fin de vol.)  
**1229\*** N<sup>os</sup> 1 à 398 (1882–1904).  
**1230\*** N<sup>os</sup> 399 à 796 (1883–1904).  
**1231\*** N<sup>os</sup> 797 à 1190 (1883–1904).  
**1232\*** N<sup>os</sup> 1191 à 1584 (1884–1904).  
**1233\*** N<sup>os</sup> 1585 à 1880 (1889–1904).  
**1234\*** N<sup>os</sup> 1881 à 1987 (1892–1904).  
**1240\*-1243\*** 1894–1904 (table alphabétique en fin de vol., sauf pour 7 R 4 / 1243\*)  
**1240\*** N<sup>os</sup> 16000 à 16198 (1894–1904).  
**1241\*** N<sup>os</sup> 16199 à 16389 (1897–1904).  
**1242\*** N<sup>os</sup> 16390 à 16576 (1901–1904).  
**1243\*** N<sup>os</sup> 16577 à 16645 (1904).

### Quartier de Nantes (suite)

- 1244\*-1248\*** 1901–1945 (pas de table alphabétique).  
**1244\*** N<sup>os</sup> 16390 à 16583, *numéros présents dans 7 R 4 / 1242\* et 1243\** (1901–1945).  
**1245\*** N<sup>os</sup> 16584 à 16774, *numéros présents dans 7 R 4 / 1243\** (1904–1906).  
**1246\*** N<sup>os</sup> 16775 à 16965 (1907–1945).  
**1247\*** N<sup>os</sup> 16966 à 17156 (1911–1945).  
**1248\*** N<sup>os</sup> 17157 à 17351 (1914–1945).  
**7 R 4 / 1255\*-1256\*** Syndicat de Rezé (1883–1924, table alphabétique en fin de vol.)  
**1255\*** N<sup>os</sup> 1 à 396 (1883–1924).  
**1256\*** N<sup>os</sup> 397 à 789 (1889–1924).  
**7 R 4 / 1259\*-1260\*** Syndicat de Vertou (1883–1928, table alphabétique en fin de vol.)  
**1259\*** N<sup>os</sup> 1 à 391 (1883–1928).  
**1260\*** N<sup>os</sup> 5892 [392] à 6041 (1908–1928), les n<sup>os</sup> 392 à 396 ont été renumérotés 5892 à 5896.

### Quartier de Paimboeuf

- 7 R 5 / 166\*** N<sup>o</sup> 1-384 (1883–1957, table alphabétique en fin de vol.)  
**7 R 5 / 167\*** N<sup>os</sup> 385-456 (1914–1957, table alphabétique en fin de vol.)

### Quartier de Saint-Nazaire

- 7 R 6 / 394\*** Table alphabétique générale.  
 Classement par syndicat : deux séries non foliotées, Saint-Nazaire (finissant au n<sup>o</sup> 4094), puis Donges - Montoir-de-Bretagne (finissant au n<sup>o</sup> 1303).  
**7 R 6 / 395\*-400\*** Syndicat de Donges - Montoir-de-Bretagne (1882–1930).  
**397\*** N<sup>os</sup> 1 à 398 (1882).  
**398\*** N<sup>os</sup> 401 à 796 (1882–1891)<sup>1</sup>.  
**399\*** N<sup>os</sup> 797 à 1192 (1891– 1930).  
**400\*** N<sup>os</sup> 1193 à 1373 (1912–1930).  
**7 R 6 / 401\*-506\*** Syndicat de Saint-Nazaire (1882–1930).  
**401\*** N<sup>os</sup> 1 à 398 (1882 - 1930).  
**402\*** N<sup>os</sup> 399 à 796 (1882 - 1930).  
**403\*** N<sup>os</sup> 797 à 1194 (1883–1930).  
**404\*** N<sup>os</sup> 1195 à 1589 (1883–1930).  
**405\*** N<sup>os</sup> 1590 à 1979 (1882–1930).  
**406.** N<sup>os</sup> 1980 à 2370 (1892–1930).  
**407.** N<sup>os</sup> 2371 à 2470 (1895 - 1930).  
**408\*** N<sup>os</sup> 2471 à 2665 (1896–1930).  
**409\*** N<sup>os</sup> 2666 à 2863 (1897–1930).  
**501\*** N<sup>os</sup> 2864 à 3063 (1901–1930).  
**502\*** N<sup>os</sup> 3064 à 3263 (1904–1930).  
**503\*** N<sup>os</sup> 3264 à 3464 (1906–1930).  
**504\*** N<sup>os</sup> 3465 à 3664 (1909–1930).  
**505\*** N<sup>os</sup> 3665 à 3863 (1911–1930).  
**506\*** N<sup>os</sup> 3864 à 4049 (1914–1930).

<sup>1</sup> On pourra suppléer l'absence des numéros 399 et 400 en recourant à une matricule incomplète, 7 R 6 / 396\*







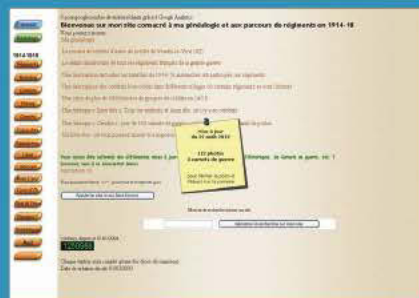
## Pour en savoir plus :

Le site Mémoires des Hommes ([www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)) contient sous forme numérisée les archives de toutes les unités engagées dans le premier conflit mondial. Elles concernent :

- pour l'armée de terre et certaines unités de gendarmerie, plus de 18 000 journaux des marches et opérations, sous forme de registres ;
- pour l'aéronautique militaire, les carnets de comptabilité en campagne, les rapports techniques d'ascension, les carnets de mission et registres de vol ainsi que les comptes rendus d'opérations ;
- pour la Marine, les journaux de bord et de navigation et quelques documents assimilés comme les registres d'inscription des signaux et les carnets de correspondance, des bâtiments de la Flotte principale.

Le site dit du Chtimiste (<http://chtimiste.com>), d'initiative privée, consacré à la Grande Guerre, donne le détail du parcours de tous les régiments français, la description

de toutes les batailles auxquelles ils ont participé, la description des combats dans différents villages où certains régiments se sont illustrés. Il propose également une collection de plus de 5 700 photos de groupes de soldats, une rubrique « lieux dits » recensant les endroits et les localités concernés par des combats, une rubrique « carnets » contenant une centaine de carnets de guerre confiés par des descendants de poilus.



## JOURNAL

### DES MARCHES ET OPÉRATIONS

Du (1) 135<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie,  
pendant (2) la campagne de 1914,  
du 22 Septembre au 1 Décembre 1914.

<p>22 Septembre 1914</p>	<p>La 5<sup>e</sup> a Fonnebette, coté sud de la route, 20 10 a est de la 1<sup>re</sup>. Relève faite sans incident. Tertes de la journée : 1 soldat tué 14 officiers - 11 soldats blessés. La mission de chacun est de se renforcer cette nuit sur les positions qu'il occupe et de se maintenir énergiquement dans la journée en attendant la reprise prochaine de l'offensive. A partir de 5<sup>h</sup> une attaque allemande a été produite sur la droite du secteur occupé par le régiment. Le Régiment cédant à des forces ennemies très importantes a perdu quelques tranchées de 1<sup>re</sup> ligne. Le secteur du régiment a été fortement envahi, et à la fin de l'engagement vers 9<sup>h</sup> les allemands occupaient la route de Bachendalle - Brulvaux. a l'Est de</p>
--------------------------	--





# Cas particuliers

## ENGAGÉS VOLONTAIRES

Dès la publication de l'ordre de mobilisation générale, le 1<sup>er</sup> août 1914, les mairies se sont trouvées saisies de demandes d'engagement de jeunes hommes souhaitant devancer l'appel pour défendre la patrie. D'autres plus âgés, réformés antérieurement par les conseils de révision ou hors d'âge pour être appelés, ont fait la même démarche.

L'administration des Armées, pour les engagés volontaires ayant devancé leur année d'incorporation, a ouvert, à partir de la classe 1911, des registres matricules particuliers pour les deux bureaux de recrutement d'Ancenis et de Nantes. Ces registres ont existé jusqu'à la classe 1918 et ont fait l'objet d'une numérisation et d'une indexation nominative intégrées dans la base de données des conscrits.

Par ailleurs, les Archives départementales conservent deux séries de registres d'actes d'engagement volontaire, la première pour l'armée de terre, et la seconde pour la marine.

Ils sont classés par ordre chronologique d'engagement, ne sont pas dotés de table alphabétique, et donnent les informations suivantes : état civil de l'engagé, date et lieu de naissance, domicile, noms et domicile des parents, description physique, mention de son aptitude physique et de ses bonnes mœurs. Pour les engagés volontaires dans l'armée de terre, il est précisé le corps vers lequel l'engagé a été dirigé.

Les informations portées sur l'acte d'engagement se retrouvent sur la fiche matricule de l'intéressé.

## Extrait du répertoire de la série R concernant les engagements volontaires

### Armée de terre

- 1 R 739\* - 740\*** Actes d'engagement dans l'armée de terre (pas de table alphabétique) **1913 - 1921**
- 739\*** 28 octobre 1913 - 26 juin 1916.
- 740\*** 26 juin 1916 - 2 avril 1921.

- 1 R 748\*** Actes d'engagement spécial aux jeunes gens reçus à l'école spéciale militaire, à l'école polytechnique, à l'école normale supérieure, à l'école centrale des arts et manufactures, à l'école nationale des mines, à l'école des ponts et chaussées et à l'école des mines de Saint-Etienne (pas de table alphabétique, 1<sup>er</sup> octobre 1910 - 19 octobre 1922). **1910 - 1922**

### Marine

- 7 R 8 / 31\*, 33\*** Actes d'engagement dans le corps des équipages de la flotte **1914 - 1918**
- 31\*** Sans référence spécifique à la guerre (6 janvier 1914-22 décembre 1918).
- 33\*** Pour la durée spécifique du conflit (15 mars 1915 - 2 octobre 1918).



## SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

### Les enfants du pays nantais et le XI<sup>e</sup> corps d'armée

Émile Gabory, archiviste en chef du département de Loire-Inférieure, a reçu pour mission, au lendemain de la guerre, de recenser les soldats originaires des communes du département et morts pour la France.

Son ouvrage *Les enfants du pays nantais et le XI<sup>e</sup> corps d'armée* est paru à Nantes en 1923. Il se présente en quatre volumes. Le premier est en quelque sorte une grande introduction historique en hommage aux soldats de Loire-Inférieure. Les trois suivants donnent les listes des soldats morts au cours de la guerre, par cantons, eux-mêmes regroupés par arrondissement. Ils ont fait l'objet d'une océrisation, et sont consultable via un formulaire d'interrogation, sur le site du Département.



[www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

### Les listes des monuments aux morts

Elles sont publiées sur le site Mémorial GenWeb dans le cadre d'un projet de l'association FranceGenWeb qui a entrepris de recenser les monuments aux morts et de relever les noms des soldats et victimes civiles, Français et étrangers, tués ou disparus par faits de guerre.

Il a été constaté que ces listes peuvent contenir des oublis ou des inscriptions fautives.



[www.memorial-genweb.org/~memorial2/](http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/)

### Le site Internet Soldats de Loire-Inférieure

Réalisé par un chercheur local, il offre pour toutes les communes du département les photographies du monument aux morts et la liste des morts pour la France avec leur grade, unité, âge, lieu et date du décès, lieu de sépulture quand il est connu (tableau Excel).



<http://lessoldatsdeloireinferieure.hautetfort.com/>

### Le site Internet Mémoire des Hommes

Depuis plusieurs années, le ministère de la Défense, via son site Mémoire des Hommes, propose la consultation des fiches individuelles de tous les militaires tués au combat entre 1914 et 1918 ou morts de maladies contractées en service commandé (toutes armes confondues), soit plus de 1,3 millions de fiches.

Les fiches sont accessibles via un formulaire de recherche permettant d'interroger par nom, prénom, date de naissance et département de naissance. Cette dernière possibilité permet de retrouver un soldat originaire de Loire-Atlantique mort pour la France mais qui, lors de son recensement militaire l'année de ses vingt ans, n'était pas domicilié dans le département.



[www.memoiresdeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiresdeshommes.sga.defense.gouv.fr)



Les fiches présentes sur le site Mémoire des Hommes donnent les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Grade
- Corps
- Numéro matricule (au corps et au moment du recrutement)
- Date et lieux de son décès
- Nature de sa mort
- Date de naissance
- Date du jugement déclaratif de décès (le cas échéant), tribunal compétent, date de la transcription dans le registre de décès

### Les registres de décès des communes

Les actes de décès, que ce soit pour les soldats dont l'identité a été établie de façon certaine au moment de leur mort, ou pour ceux qui ont fait l'objet ultérieurement de jugement déclaratif de décès faute d'identification certaine au moment de leur mort ou encore de disparition au cours de combats ou autres, ont été transcrits dans les registres de décès des communes de leur dernier domicile connu.

Pour les morts identifiés au moment de leur décès :

- dans le registre de l'année courante correspondant à l'envoi du certificat de décès par les autorités militaires

Pour les morts dont le décès a été reconnu et constaté quelques années plus tard :

- dans le registre de l'année courante correspondant à la notification du jugement avec, théoriquement, un renvoi au plus près dans le registre de l'année à laquelle la date du décès a été établie.

### Les jugements déclaratifs de décès

Au cours de combats, d'attaques ou de bombardements ennemis, des soldats sont morts sans que leur corps ait été ensuite retrouvé. Il était alors fait le constat de leur absence lors de l'appel nominatif des troupes, mais il fallait que s'écoulât un laps de temps suffisant pour déclarer leur mort certaine. Comme le prévoit le droit commun en cas de disparition ou d'absence, cette mort devait faire l'objet d'un jugement du tribunal de première instance compétent, c'est-à-dire celui dans le ressort duquel se trouvait son dernier domicile connu. Les collections de jugements déclaratifs de décès concernent donc les soldats dont le dernier domicile connu était une commune de Loire-Atlantique, qu'ils en soient originaires ou non.



Il y avait cinq tribunaux civils en Loire-Inférieure : Ancenis, Châteaubriant, Nantes, Paimbœuf et Saint-Nazaire.

De tels jugements déclaratifs de décès pouvaient aussi être prononcés pour des soldats dont le décès avait déjà été constaté sans délai. Les motivations de ce type de jugement, établissant le décès pour la deuxième fois, sont inconnues.

Les jugements déclaratifs de décès sont transcrits sur les registres de décès de l'année courante de la commune du domicile du soldat. Une mention est théoriquement portée dans le registre de décès de l'année du décès, en marge de l'acte le plus rapproché de la date effective du décès.

Les jugements comprennent, lorsqu'ils ont été conservés, tout ou partie des pièces de procédure suivantes :

- certificat / avis de disparition
- procès-verbal / expédition de déclaration de décès ou de constatation de décès
- certificat de décès établi par les autorités allemandes ou par des organisations sanitaires, comme la Croix Rouge
- procès-verbal d'audition de témoins (permettant de constater le décès)
- procès-verbal / certificat / compte rendu d'exhumation
- avis de transport de corps
- procès-verbal de gendarmerie ou de police pour déterminer le domicile lors de la mobilisation
- questionnaire récapitulatif

Les collections sont lacunaires, comme les relevés suivants le montrent.

### Extrait du répertoire de la série U concernant les jugements de décès

#### Tribunal d'Ancenis

##### 3 U 1 / 1-9

- |                |                         |                         |
|----------------|-------------------------|-------------------------|
| 1. 1916, 1917. | 4. 1920 (janvier-juin). | 6. 1920 (août-déc.).    |
| 2. 1918.       | 5. 1920 (juillet).      | 7. 1921 (janvier-juin). |
| 3. 1919.       | 8. 1921 (juillet-déc.). | 9. 1922, 1923.          |

#### Tribunal de Chateaubriant

##### 3 U 2 / 1 - 13

- |                        |                          |                              |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1. 1916.               | 6. 1920 (juin).          | 11. 1922                     |
| 2. 1917 (mars-déc.).   | 7. 1920 (juillet-déc.).  | 12. 1923 (janvier-juin).     |
| 3. 1918.               | 9. 1921 (avril-juin).    | 13. Répertoire chronologique |
| 4. 1919.               | 8. 1921 (janvier-mars).  |                              |
| 5. 1920 (janvier-mai). | 10. 1921 (juillet-déc.). |                              |

#### Tribunal de Nantes

##### 3 U 3 / 1 - 26

- |                           |                                       |                             |                                  |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. 1916.                  | 8. 1920 (1 <sup>er</sup> - 15 oct.).  | 15. 1921 (avril - mai).     | 22. 1921 (déc.).                 |
| 2. 1917.                  | 9. 1920 (16 - 31 oct.).               | 16. 1921 (juin).            | 23. 1922 (janvier - avril 1922). |
| 3. 1918.                  | 10. 1920 (1 <sup>er</sup> - 15 nov.). | 17. 1921 (5 - 21 juillet).  | 24. 1922 (mai - déc. 1922).      |
| 4. 1919.                  | 11. 1920 (16 - 30 nov.).              | 18. 1921 (26 - 29 juillet). | 25. 1923.                        |
| 5. 1920 (janvier - mai).  | 12. 1920 (déc.).                      | 19. 1921 (4 - 7 oct.).      | 26. 1924 - 1927.                 |
| 6. 1920 (juin).           | 13. 1921 (janvier).                   | 20. 1921 (11 - 25 oct.).    |                                  |
| 7. 1920 (juillet - août). | 14. 1921 (février-mars).              | 21. 1921 (novembre).        |                                  |

#### Tribunal de Paimbœuf

##### 3 U 4 / 1-7

- |                      |                      |  |
|----------------------|----------------------|--|
| 1. 1917.             | 4. 1922.             | 7. Répertoire alphabétique                     |
| 2. 1918.             | 5. 1921 (mai-sept.). | (permet de combler les lacunes des jugements). |
| 3. 1921 (oct.-déc.). | 6. 1923.             |  |

#### Tribunal de Saint-Nazaire

##### 3 U 5 / 1-7

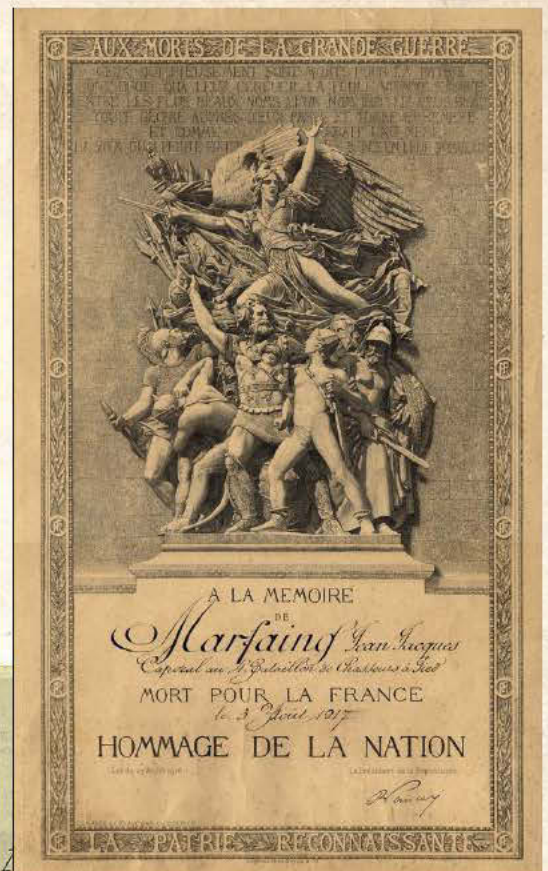
- |                        |                     |                 |          |
|------------------------|---------------------|-----------------|----------|
| 1. 1917.               | 3. 1920 (octobre).  | 5. 1920 (déc.). | 7. 1923. |
| 2. 1920 (juin, sept.). | 4. 1920 (novembre). | 6. 1921.        |          |



## Les diplômes « Morts pour la France »

La loi du 27 avril 1916 a établi le principe de la remise d'un diplôme aux familles de soldats « morts pour la patrie ». Celui-ci était envoyé par la préfecture aux maires des communes du dernier domicile connu du soldat décédé.

Seuls ont été conservés les bordereaux d'envoi de ces diplômes, classés par ordre alphabétique de communes. Ils ne contiennent pas d'autres renseignements que les noms des titulaires, et la collection n'est sans doute pas complète. Des listes récapitulatives par arrondissement sont aussi conservées, mais celui de Nantes est le moins bien représenté.



Préfecture de la Loire-Inférieure  
Bureau des affaires militaires

République Française  
AVRIL 21

*Bordereau d'envoi*  
à Monsieur le Maire de *Châteaubriant*  
des Diplômes des Morts pour la Patrie (Loi du 27 avril 1916)

Noms des titulaires	Observations	Noms des titulaires	Observations
Royer Alexis	grand Auvigné	Poisel Charles	Sucé
Maron Alexis	Villéfont	Jarreau J. i.	Châteaubriant
Delanoë Prosper	la Chévalerie	Zemir J. i.	Sucé
Auby J. i.	Mozay	Couffé J. i.	Châteaubriant
Bouchet Alex.	la Chapelle	Hogrel Auguste	Auvigné
Raid'gots Clément	Abbaretz	Ampronse Amant	Boubrache
Duhamel Jean Pie	Sucé	C. M. i. i.	Villéfont

### Diplômes de « Morts pour la patrie »

3 R 106 - 112

106. Listes départementales (1917, n. d.), listes par arrondissement : Ancenis (1917-1921), Châteaubriant (1917-1922), Nantes (1920), Paimboeuf (1917-1921), Saint-Nazaire (1916-1921) ; listes collectives (1920).
- 107-112. Listes par commune (1916 - 1922).
107. Abbaretz - Brains.
108. Campbon - Guérande.
109. Haie-Fouassière (La) - Mouzillon.
110. Nantes - Quilly.
111. Saffré - Sucé-sur-Edre.
112. Teillé- Vue.



## SOLDATS DISPARUS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Le bureau des brancardiers de la Société de secours aux blessés militaires, autrement dit la Croix Rouge française, s'est chargé de recenser les prisonniers de guerre et d'en donner des nouvelles à leurs proches ; pour le compte des familles, il s'est renseigné sur le sort des soldats disparus. Le rapatriement, à partir d'avril 1918, de soldats capturés par les Allemands a, quant à lui, été pris en charge par une autre structure spécialement créée pour l'occasion, la fédération de l'Ouest pour les prisonniers de guerre.

### Recherche de soldats disparus

Le bureau des brancardiers a commencé par tenir des cahiers de renseignements puis, sans doute débordé par le nombre, a organisé, à partir du 4 août 1915, les demandes de recherche à partir d'un fichier alphabétique. Deux fiches nominatives étaient établies. L'une était intégrée dans le fichier alphabétique, et l'autre était adressée, pour recherche et renseignements, à des organismes étrangers, tels que les Croix Rouge de Berlin, Genève, Francfort, la mission catholique de Fribourg, les gouvernements espagnol et grec, le bureau de secours des prisonniers de guerre à Berne, l'*Officio per informazioni sui prigionieri di guerra* du Vatican, les Nouvelles du soldat à Paris, dite Croix jaune (agence créée par des députés du département de la Seine), le bureau international de la paix à Berne, et des organismes allemands. Lorsque cette dernière fiche revenait avec une réponse, elle venait alimenter un deuxième fichier alphabétique, dit de cartes réponses. On peut donc trouver deux fiches pour un même soldat. Les soldats disparus et recensés dans les cahiers de renseignements avant le 4 août 1915 ont pu faire l'objet d'une fiche nominative établie *a posteriori*.

Les informations recensées sont les suivantes :

- nom et prénoms
- date et lieu de naissance
- grade
- régiment d'incorporation
- bureau de recrutement et numéro matricule
- lieu et date de disparition
- adresse où envoyer les résultats de la recherche
- démarches effectuées et réponses obtenues

**CROIX ROUGE FRANÇAISE**

N° 9281 Genève - Berlin - Berne  
2-7-18

**QUESTIONNAIRE à RETOURNER rempli au BUREAU des BRANCARDIERS**  
 11, Rue de Chepeau-Rouge - NANTES

Nom Sardeau  
 Prénoms Jacques Alphonse  
 Né à La Planchette le 12 Sept 1887  
 Grade Soldat  
 Incorporation 416 Régiment inf.  
 e Compagnie  
 Recrutement.. Lieu Artenit  
 No (1) 1641  
 Disparu.. à Reunne (Belgique)  
 le 25 avril 1918

Nommer toutes les Agences auxquelles on s'est déjà adressé

Quelle est la réponse du Dépôt ? (nous la communiquer)

Adresse de la personne intéressée à la réponse  
Mad: Sardeau J.  
La Planchette  
Saint Jul.

Degré de parenté avec le disparu nic

Brancardier principal :  
**G. RENOU DE LA BOURDONNERIE.**  
 Brancardier principal adjoint :  
**A. DE LA BIGNE DE VILLENEUVE.**

(1) Le demander au Dépôt si on ne le connaît pas.



## Extrait du répertoire de la série R concernant les soldats disparus

**10 R 969-971** Cahiers de renseignements sur des soldats disparus, tenus par numéro d'ordre attribué lors de l'enregistrement ou de l'envoi de la demande de renseignements, avec un index alphabétique en fin de cahier (sauf pour les cahiers 26 à 28) **1914 - 1919**

- 969. Index alphabétique général (n<sup>os</sup> 1 à 25), contenant 4 090 noms.
- 970. Cahiers n<sup>os</sup> 1 à 15, numéros d'ordre 1 à 2 293 (1914-1915).
- 971. Cahiers n<sup>os</sup> 6 à 28, numéros d'ordre 2 294 à 10 282 (1915-1919)<sup>1</sup>.

**10 R 972-990** Fiches nominatives<sup>2</sup> **1915 - 1918**

- 972. Ab à Baz.
- 973. Be à Bl.
- 974. Bob à Boz.
- 975. Bre à Chat.
- 976. Chau à Cout.
- 977. Cr à Dru.
- 978. Dub à Fou.
- 979. Fra à Glo.
- 980. Go à Guillem.
- 981. Guillet à Jau.
- 982. Je à Lecom.
- 983. Lecoq à Lh.
- 984. Li à Mat.
- 985. Mau à Mou.
- 986. Moy à Pe.
- 987. Per à Qui.
- 988. Ra à Roum.
- 989. Roux à Tex.
- 990. Tha à Ze.

**10 R 991-1001** Cartes réponses des organismes étrangers **1914-1918**

- 991. Ab à Bic.
- 992. Bid à Buz.
- 993. Ca à Cu.
- 994. D à F.
- 995. Ga à H.
- 996. I à LeL.
- 997. Lem à Mep.
- 998. Mer à O.
- 999. Pa à Pu.
- 1000. Q à Ru.
- 1001. Sa à Z.

**10 R 1003 et 10 R 972** Baudouin  
Recensement et rapatriement des prisonniers de guerre

*rapatriement en Suisse*  
**SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES**  
(CROIX ROUGE FRANÇAISE)

No *9985*

*29 - 8 - 18*

Nom *Baudouin*  
Prénoms *Charles Auguste*  
Né à *Nantes* le *9* *mai* 1892

Incorporation } Grade *Soldat* Classe *1912*  
                  } *74* Régiment *D'inf*  
                  } *3* Compagnie

Indications de la médaille d'identité } Bureau de Recrutement *Nantes*  
  } No de Recrutement (1) *982*

Disparu... } à *Mamberge*  
                  } le *22* *août* *1914*

Nummer toutes les Agences auxquelles on s'est déjà adressé } \_\_\_\_\_

Quelle est la réponse du Dépôt ? } \_\_\_\_\_

Adresse de la personne intéressée à la réponse } *M. Baudouin*  
  } *4, Rue Petite Bierre*

Degré de parenté avec le disparu } *Mère*

Brancardier principal : *G. RENOU DE LA BOURDONNERIE.*  
Brancardier principal adjoint : *A. DE LA BIGNÉ DE VILLENEUVE.*

(1) Le demander au Bureau de recrutement ou au Dépôt si on ne le connaît pas

1 Le cahier n° 25 s'arrête avec l'enregistrement de renseignements pour le n° 4 090. Les numéros suivants ne consignent que les noms des prisonniers recherchés, mais des fiches nominatives (cotées 10 R 972-990) prennent la suite de l'enregistrement des renseignements (n° 4 091 à 10 282)

2 Pour les soldats disparus en 1914 - 1915, voir l'index général des cahiers de renseignements cotés 10 R 969-971



## Extrait du répertoire de la série R concernant les prisonniers de guerre et les rapatriements

**10 R 959\* - 960\*** Camps de prisonniers et lieux d'internement. – Répertoire alphabétique

**959\***. Allemagne (s. d.).

**960\***. Allemagne, Bulgarie, Roumanie (1916-1918).

**10 R 964\* - 967\*** Prisonniers de guerre.

Recensement

**1914 - 1918**

**964\***. État communiqué par l'ambassade d'Espagne à Berlin : répertoire alphabétique (s.d.)

Donne les informations suivantes : numéros de cahier et de renvoi (le cas échéant<sup>3</sup>), nom du prisonnier, son corps d'appartenance, des renseignements (état de santé, lieu de détention ?).

**966-967\*** État pour 1915.

**966.** Listes nominatives par camp.

**967\***. Index des prisonniers.

**965** Listes nominative par communes, avec une carte des lieux d'internement en Allemagne (1914-1918).

Donne les informations suivantes : nom, prénom du prisonnier, grade, régiment d'incorporation, date de capture, état de santé (blessé ou malade), état civil (célibataire ou marié), adresse en Allemagne.

**10 R 1002 - 1014** Prisonniers de guerre. - Rapatriement

**1918 - 1919**

**1002\***. Inscription chronologique des soldats rapatriés, avec leur commune de destination en Loire-Inférieure

**1003 - 1014** Fiches nominatives.

Donne les informations suivantes : mention du dépôt où le prisonnier a été envoyé, son âge, sa classe, la durée de sa captivité, ses nom et prénoms, grade, date de naissance, date de capture, adresse en Allemagne, domicile en Loire-Inférieure

**1003.** A. à Berna.

**1004.** Berni. à Bourdi.

**1005.** Bourdo. à Chau.

**1006.** Che. à Don.

**1007.** Dor. à Gi.

**1008.** Gl. à Hud.

**1009.** Hue. à Legr.

**1010.** Legu. à Man.

**1011.** Mar. à Pag.

**1012.** Pai. à Rab.

**1013.** Rac. à San.

**1014.** Sau. à Yv.

<sup>3</sup> Ces numéros sont ceux des soldats disparus figurant dans les cahiers de renseignements (cotés 10 R 970 et 971)

**FÉDÉRATION DE L'OUEST**  
pour les Prisonniers de Guerre  
11, RUE DU CHAPEAU-ROUGE - NANTES

N° 326 Envoyé au Dépôt de Orléans  
le 30-11-1918 pour servir au rapatriement du Prisonnier  
Age 25 ans Classe 1913  
Durée de captivité 3 ans 9 mois  
Nom Belliot  
Prénoms Clair  
Grade Soldat Rég. Col C<sup>m</sup>  
Né le 14-2-1893 à  
Fait prisonnier le 22-8-1914 à  
Blessé ou malade  
Adresse en Stuttgart II (Wurtemberg)  
Allemagne (escadron 177)  
Célibataire Marié Enfants  
Charges de Famille La Chapelle des Marais  
Domicile de la famille (voir inf.)  
Profession du prisonnier  
Interné en Suisse  
Décédé Rapatrié  
Observations :





# Autres ressources

Service historique de la Défense : consulter sur ce site et en priorité le *Guide des sources conservées au Service historique de la Défense relatives à la Première Guerre mondiale*.

[http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Guide-des-sources-conservees-au.html?var\\_recherche=guide%20des%20sources](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Guide-des-sources-conservees-au.html?var_recherche=guide%20des%20sources)

- Archives nationales : fiche de recherches biographiques sur les combattants et victimes de la Première Guerre mondiale.

[http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/22\\_premiere\\_guerre.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/22_premiere_guerre.pdf)

- Archives départementales de l'Aisne : conseils méthodologiques de recherche sur un combattant de la Grande Guerre dans la rubrique « Aide à la recherche ».

<http://www.archives.aisne.fr/rechercher-un-combattant-de-la-grande-guerre-8869.html>





# Fiche de dépouillement type

RUBRIQUE	RÈGLE DE SAISIE
NOM	<i>en capitale, première capitale non accentuée</i>
Prénom	<i>en minuscules accentuées, avec majuscule à la première lettre non accentuée, et sans trait d'union</i>
Date de naissance	<i>à saisir sous la forme : quantième en chiffres – mettre 01 à 09 pour les premiers jours - mois en toute lettres, année en totalité en chiffres</i>
Lieu de naissance	<i>saisir le nom de la commune de naissance, selon la graphie de l'époque et non pas sa forme actuelle. Exemple : Saint-Jean-de-Corcoué (et non pas Corcoué-sur-Logne, nom de la commune actuelle)</i>
Profession	<i>telle qu'indiquée sur la feuille matricule</i>
Classe	<i>année en totalité</i>
Numéro matricule	
Engagé volontaire	Oui ou Non
Année d'engagement volontaire	<i>année en totalité</i>
Arme	<i>Terre, Marine ou Aéronautique, avec si possible les régiments, unités ou navires dans lesquels a servi le combattant</i>
Prisonnier	Oui ou Non
Date de la capture	<i>voir ci-dessus date de naissance</i>
Lieu de la capture	<i>à saisir tel qu'indiqué, et préciser entre parenthèses la commune actuelle de rattachement et le département pour une localité française. Pour une localité étrangère, tenter de trouver la commune de rattachement et préciser le nom du pays</i>
Condamnation (pendant la guerre)	Oui ou Non
Date de la condamnation	<i>voir ci-dessus date de naissance</i>
Blessures	Oui ou Non
Décoration	Oui ou Non
Nature de la décoration	
Mort pour la France	Oui ou Non
Date du décès (pendant la guerre)	<i>voir ci-dessus date de naissance</i>
Lieu de décès	<i>à saisir tel qu'indiqué, et préciser entre parenthèses la commune actuelle de rattachement et le département pour une localité française. Pour une localité étrangère, tenter de trouver la commune de rattachement et préciser le nom du pays</i>





Conseil général de Loire-Atlantique  
Direction de la Culture  
Archives départementales  
6 rue de Bouillé - BP 23505 - 44035 Nantes cedex 1  
Tél. 02 51 72 93 20 - Fax : 02 40 20 26 91  
Courriel : [archives@loire-atlantique.fr](mailto:archives@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [loire-atlantique.fr](http://loire-atlantique.fr)